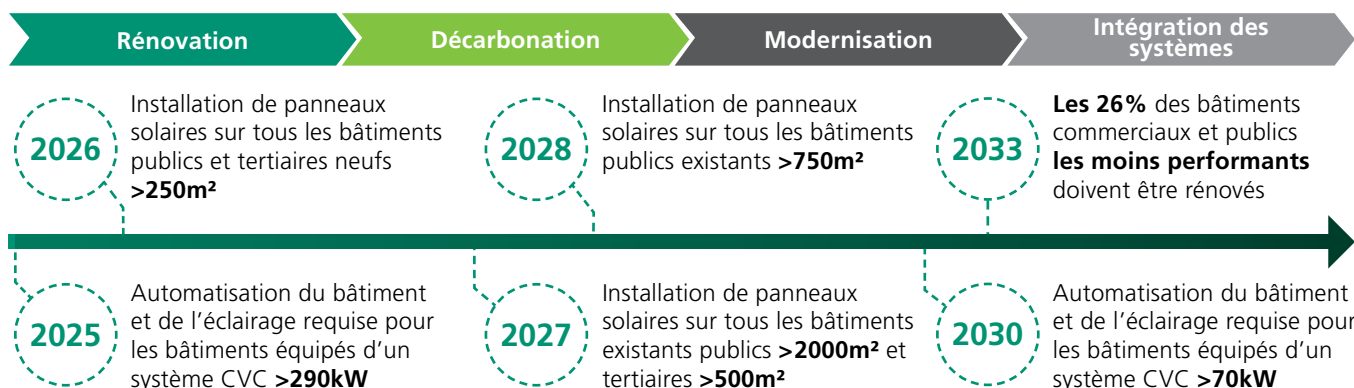




Êtes-vous conforme à la DPEB ?

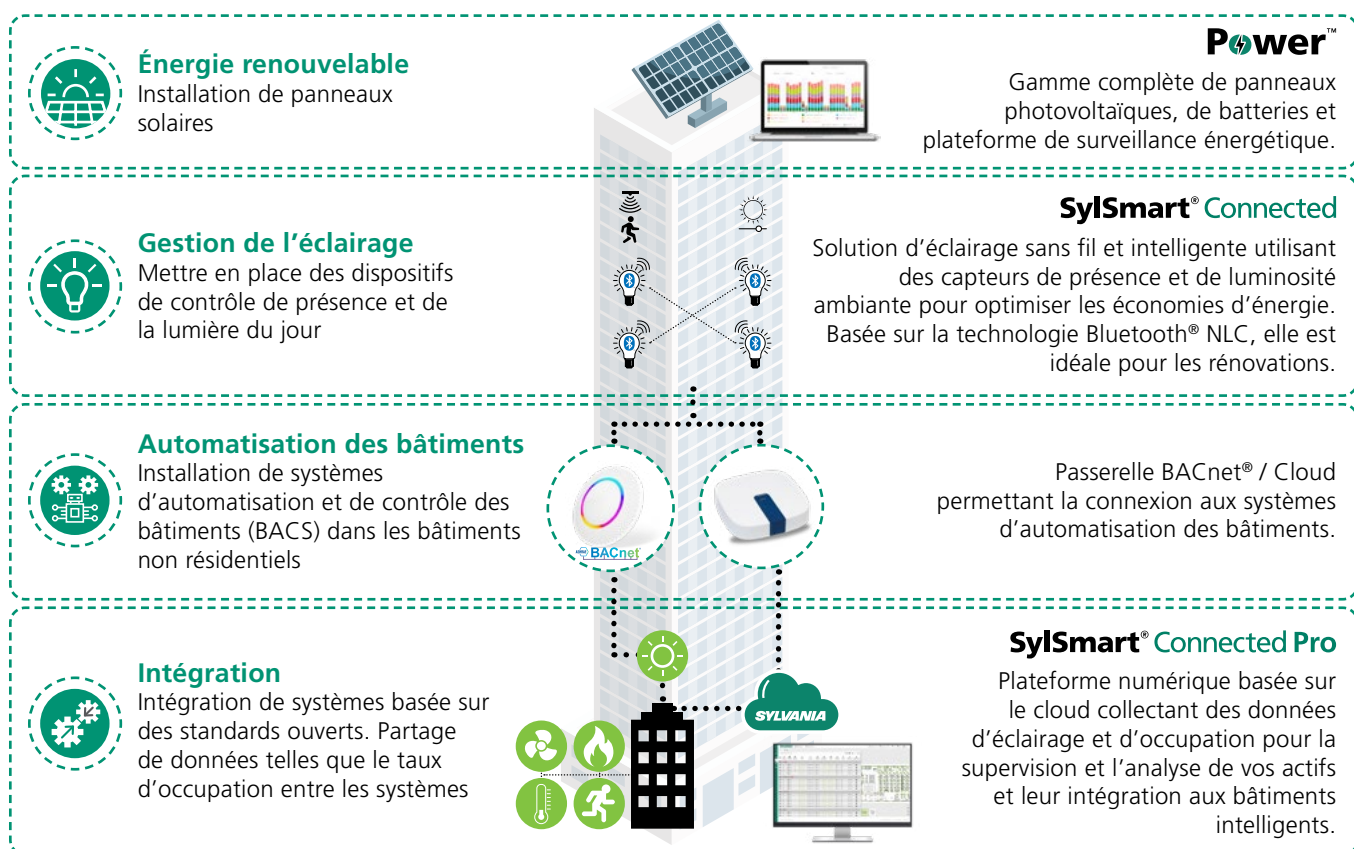
Contribuant aux objectifs de développement durable de l'UE, la **Directive sur la Performance Énergétique des Bâtiments** vise à parvenir à un parc immobilier entièrement décarboné d'ici 2050. Elle exige que les bâtiments respectent des normes de performance énergétique et impose que tous les nouveaux bâtiments soient à zéro émission d'ici 2030. En France, la transposition s'est faite notamment via la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, et les décrets tertiaire et BACS.



Comment Sylvania Group peut-il vous aider ?

EXIGENCES :

NOS RÉPONSES :



Avec notre écosystème complet **360 Services™**, nous disposons de tous les éléments de solution pour vous aider à construire vos projets conformes à la DPEB.

Les informations contenues dans ce document sont considérées comme exactes au moment de sa publication et ne constituent qu'une interprétation des exigences. Sauf erreur ou omission.